

Van: Alessandro Zappala

Verzonden: dinsdag 7 december 2021 8:54

Aan: BORREMANS Dirk

Onderwerp: Question Orale - prochain CC

Le 3 décembre dernier, nous avons appris qu'un accident grave s'était déroulé sur l'avenue Jules Bordet. Des informations que j'ai, un bus de la STIB qui quittait le dépôt tôt le matin pour aller prendre son service, a renversé un piéton à hauteur de l'hôtel Mercure sur l'avenue Jules Bordet.

La personne aurait été transférée à l'hôpital dans un état critique mais ses jours ne semblent plus en danger.

Je m'étonne tout de même de cet accident grave. Après aval de la Commune, la Région bruxelloise qui gère cette voirie a fait des aménagements pour tracer une piste cyclable et poser des dispositifs ralentisseurs.

Cependant, je constate que :

- cette avenue est limitée à 50 km/h. Pourquoi n'a-t-elle pas été mis à 30 km/h comme l'ensemble de la Région suite à la mise en place par Madame Van den Brandt de la zone 30 généralisée à Bruxelles ?
- la piste cyclable est protégée par des petits potelets à hauteur des cimetières mais pas au niveau des habitations ? Comment cela se fait-il ?
- l'éclairage est fortement réduit sur l'avenue Bordet. Un nombre importante de lampes semblent en panne notamment à proximité du passage pour piéton où cet accident tragique s'est déroulé ? Qu'en est-il ?

Enfin, nous avons appris que des moyens avaient été débloqués par Beliris suite à l'immobilité de Bruxelles mobilité pour refaire cette voirie. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Je vous remercie.

Alessandro Zappala